



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/ARCW.8/8

18 novembre 2009

**NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Huitième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 15)

16 – 18 novembre 2009

Banjul (Gambie)

**Rapport de la session d'experts de la huitième Conférence régionale africaine
sur les femmes (Beijing + 15)**

INTRODUCTION

1. La session d'experts de la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 15) s'est tenue du 16 au 18 novembre 2009 à Banjul (Gambie). Les pays ci-après étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Léone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.
2. Les organisations intergouvernementales représentées étaient les suivantes : Banque africaine de développement (BAD), Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Commission de l'Union africaine (CUA), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Union du Maghreb arabe (UMA) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Commission de l'Océan indien.
3. Étaient également représentés les institutions et organismes suivants: Bureau régional de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Bureau de liaison du Fonds des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), Bureau de liaison du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau de liaison du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) auprès de l'Union africaine et de la CEA, Campagne des Nations Unies pour le Millénaire, Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, Organisation mondiale de la santé (OMS), Bureau régional pour l'Afrique et la Gambie, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Volontaires des Nations Unies (VNU) ; Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA)
4. Étaient également présents des experts des organisations de la société civile ci-après : ABOYA, Action Aid, Africa in Democracy and Good Governance (ADG), Centre africain pour la démocratie et les études des droits de l'homme (ACDHRS), Fonds de développement pour la femme africaine (AWDF), African Woman and Child Feature Service (AWC), Réseau du développement et de la communication des femmes africaines (FEMNET), African Women's Development Fund (AWDF), APGWA, Association des facilitatrices africaines - AFA/NENUPHAR, Association femmes juristes Sénégal, Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD), Association des organisations non gouvernementales (TANGO), BAOBAB for Women's Human Rights, Centre africain pour l'éducation aux droits humains (CAEDHU), Centre of Arab Women, Child Fund, COFDEF, Collectif sénégalais des Africaines pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement - COSAPERÉ, Collective Capacity For Peace And Development, Concern Universal, CONGAFEN, COSEF, DNAFA, Eastern African Subregional Support Initiative for the Advancement of Women (EASSI), EFANET, Egyptian Business Women Association, Equality Now, Farmers Organisation Network in Ghana, FAWE - Gambia, Femmes Africa Solidarite (FAS), FEMNET Sénégal, FLAG, Gambia College, Brikama, Gambia Committee On Traditional Practices Affecting the

Finance Association, Gender Links, Groupe pour l'étude et l'enseignement de la population (GEEP), Icon Women and Young People's Leadership Academy, International Development Support Services (IDSS), International Society for Human Rights (ISHR), ISIS Women's International Cross Cultural Exchange, Jamil Foundation, National Eritrean Women, Movement des femmes de la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal, Salahule Women Empowerment Association (YWCA).

Ouverture de la réunion (point 4 de l'ordre du jour)

5. M^{me} Lalla Ben Barka, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a souhaité la bienvenue aux personnalités officielles et aux participants à la réunion du Comité « Femmes et développement » de la CEA et à la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes, organisée par le Gouvernement gambien. Elle a déclaré qu'il fallait rendre hommage à S.E. Mme Hajja Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente de la Gambie, pour son engagement en faveur de la promotion de la femme africaine et de ses droits. Elle a souligné la fructueuse collaboration entre la CEA et ses partenaires, les organismes des Nations Unies, et en particulier le PNUD, qui avaient œuvré "unis dans l'action" pour organiser la réunion en cours.
6. Mme Ben Barka a noté que lors de l'examen de 2004, pas moins de 44 pays s'étaient engagés à accélérer le processus, tout en faisant porter leurs efforts sur les domaines d'action prioritaires au niveau national. Le fait que les femmes aient de plus en plus accès à la prise de décisions ne devait pas les empêcher d'avoir davantage accès à tous les niveaux de responsabilité. La prise de conscience par la population des infections sexuellement transmissibles (IST), du VIH et du sida avait également fait des progrès considérables grâce à une meilleure éducation, à des actions de sensibilisation et à la mobilisation constante des parties prenantes au développement. Malgré tout cela, des difficultés subsistaient, car les politiques et les programmes traitaient encore les préoccupations égalitaires comme des interventions faisant l'objet de projets distincts.
7. Elle a indiqué que des modifications avaient été apportées au Comité « Femmes et développement », qui étant le seul organe subsidiaire à se réunir au niveau ministériel, différait des autres comités statutaires de la CEA, de façon à l'aligner sur les structures des autres organes subsidiaires de la CEA.
8. Elle a pris note des liens qui existent entre les objectifs fixés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et a espéré que les participants chercheraient les moyens de créer des synergies concrètes entre la CIPD et le Programme d'action de Beijing.
9. Dans son allocution d'ouverture, S.E. M^{me} Julia Dolly Joiner, Commissaire de l'Union africaine, chargée des affaires politiques de la CUA, a noté que la réunion avait lieu à un moment où le continent traversait de multiples crises (économiques, financières et liées au changement climatique) qui, en elles-mêmes, constituaient des sujets de préoccupation majeurs concernant les droits de l'homme ainsi qu'un défi à la mise en œuvre des 12 domaines critiques recensés par le Programme d'action de Beijing. Il était donc indispensable que les gouvernements mettent en place des mesures qui prennent en compte les voix des populations marginalisées et qui débouchent sur des stratégies de développement inclusives, durables et respectueuses des droits universels.

actes et ensuite des actes à des résultats tangibles afin d'assurer l'égalité entre les sexes.

15. Mme Fatou Jassey-Kuyateh, Secrétaire permanente du Cabinet de la Vice-Présidente, représentant le Gouvernement gambien, a prononcé le discours d'ouverture de la réunion du Comité «Femmes et développement» qui tenait également lieu de réunion d'experts de la huitième Conférence régionale africaine des femmes (Beijing +15). Elle a déclaré que les responsables gambiens, en particulier le Président de la République et sa Vice-Présidente, avaient contribué de façon significative au développement social. Elle a invité l'ensemble des participants à réfléchir à la façon dont ils peuvent contribuer à l'amélioration de la vie des femmes, surtout à la lumière du slogan de la troisième évaluation quinquennale du Programme de Beijing, de *l'engagement aux actes*. La Gambie a obtenu des résultats probants dans certains domaines critiques du Programme d'action, en particulier dans le domaine de la participation des femmes à la prise de décisions; et se félicitait de la campagne mondiale pour l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.

16. Finalement, les spécialistes des questions de parité entre les sexes devraient être encouragés à évaluer chaque question de façon minutieuse et à formuler des recommandations pour la mise en œuvre effective du Programme d'action. Les experts se sont pleinement engagés à définir les grandes options qui seraient soumises à la réunion ministérielle prévue pour le 19 novembre 2009.

Élection du Bureau (point 5 de l'ordre du jour)

17. Après consultation des différents groupes sous-régionaux, les experts ont élu le Bureau du Comité «Femmes et développement», qui se compose comme suit:

Président:	Gambie
Vice- Président:	Zimbabwe
Deuxième Vice-Président:	Mauritanie
Troisième Vice-Président:	Guinée équatoriale
Rapporteur:	Ouganda

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 6 de l'ordre du jour)

18. Le projet d'ordre du jour et du projet de programme de travail ont été présentés et adoptés.

Observations de la Présidente du Comité «Femmes et développement» (point 7 de l'ordre du jour)

19. Dans une brève allocution, la Présidente du Comité Femmes et développement, représentante de la Gambie, a adressé ses sincères remerciements aux experts pour l'élection de son pays à la présidence du Comité. Elle a ensuite souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et émis le vœu que le nouveau Bureau assume convenablement sa mission.

Présentation de la nouvelle structure du Comité «Femmes et développement» (point 8 de l'ordre du jour)

20. La CEA a présenté la nouvelle structure du Comité «Femmes et développement». Elle a fait l'historique du processus qui a conduit en 1997 à la création dudit Comité, organe statutaire

25. La Section du genre et de la participation des femmes au développement avait travaillé de concert avec plusieurs parties prenantes, notamment les partenaires au développement, les organismes des Nations Unies, le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes, la Division de la promotion de la femme, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales. Les fruits de cette collaboration ont été l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité concernant la paix et la sécurité; le Dialogue de haut niveau, le Forum pour le développement de l'Afrique; le Plan d'action régional des communautés économiques régionales (CER) pour l'intégration d'une perspective égalitaire dans leurs activités et pour une prise en compte plus systématique du principe de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes de leurs États membres. Le Centre pour le genre et le développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avait mis en place un plan stratégique en matière d'égalité des sexes, tandis que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) avait utilisé l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes (IDISA) pour élaborer un outil permettant de suivre la prise en compte du principe de l'égalité entre les sexes.

26. La Section du genre et de la participation des femmes au développement avait mis en service le réseau électronique des mécanismes de promotion de l'égalité entre les sexes et organisé des discussions en ligne, dont la dernière entrainait dans le cadre du processus d'examen, qui avaient permis aux États membres de partager leurs données d'expérience sur ce dernier. La CEA avait fourni des services consultatifs à un certain nombre de pays, dont le Botswana, Djibouti, le Ghana, la Namibie, le Sénégal et la Zambie, sur les enquêtes en matière de budgets-temps et l'IDISA. En outre, des ateliers sur la collecte de données ventilées par sexe avaient été organisés dans toutes les sous-régions, à l'exception de l'Afrique du Nord, pour laquelle un atelier est prévu. Enfin, des enseignements avaient été tirés mais il restait encore de nombreux défis à relever. Il s'agissait principalement de l'insuffisance de ressources et de données sur les indicateurs de développement social. La Section du genre et de la participation des femmes au développement avait appris que les liens de travail avec les institutions de recherche et les mécanismes responsables des questions d'égalité entre les sexes et les décideurs au niveau national seraient renforcés et que des partenariats avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les organismes des Nations Unies et les CER s'étaient révélés très utiles pour la prestation des services et la sensibilisation, au-delà de ce que la CEA, seule, aurait pu faire. Ce partenariat collaboratif devrait être suivi et renforcé. Par ailleurs, les organisations de la société civile avaient joué un rôle clef dans les campagnes de sensibilisation en faveur des activités normatives du sous-programme de la CAGEDS.

27. Dans le débat qui s'en est suivi, des représentants de pays ont posé des questions sur les critères suivant lesquels la CEA fournit des services consultatifs aux États membres. Ils ont, en outre, souligné que les services consultatifs devraient être alignés sur les services de programme de la CEA, afin d'achever la prestation des services consultatifs en cours concernant l'IDISA. La Commission a reconnu que le retard pris à achever l'IDISA, était dû à une insuffisance de ressources. S'agissant de l'Inventaire des pratiques exemplaires, des éclaircissements ont été demandés sur les critères utilisés par la CEA pour inclure les pays dans cet Inventaire. La Commission a encouragé les États membres à répondre au questionnaire, leur demandant de partager leurs meilleures pratiques. Enfin, la CEA a expliqué que les services consultatifs étaient fournis à la demande des États membres.

31. Trois séries de rapports sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, 15 ans après son adoption, étaient en cours d'élaboration : 1) Le Rapport de synthèse sur l'examen Beijing+15, qui récapitule les résultats obtenus par les États membres sur la base des réponses fournies aux questionnaires ; 2) Le Rapport régional qui ferait partie des documents pour la Commission de la condition de la femme ; 3) Le Rapport mondial, qui était en cours d'élaboration par la Division de la promotion de la femme à partir des réponses données au questionnaire qualitatif. Ce Rapport indiquerait les tendances et les questions soulevées dans les rapports de pays sur le processus Beijing +15 au lieu de mentionner uniquement les noms de pays. Le Rapport régional que la CEA rédigeait englobait tous les rapports nationaux et allait être enrichi par les contributions venant de la Conférence en cours, il serait distribué lors de la réunion de 2010 de la Commission de la condition de la femme mais ne ferait pas l'objet de discussion.

32. Des difficultés se sont posées pour la production du Rapport régional Beijing+15, notamment les réponses tardives, le manque d'information à jour pour couvrir la période du rapport et des ambiguïtés. En raison de ces problèmes, il existait des lacunes aussi bien dans le Rapport de synthèse que dans les rapports régionaux concernant les divers domaines critiques, qui nécessitaient des renseignements plus détaillés.

33. Finalement, il a été noté que les pays n'ayant pas soumis leur rapport à la CEA, auraient jusqu'au 25 novembre 2009 pour soumettre les questionnaires une fois remplis, ce qui permettrait à la CEA d'incorporer les résultats dans le Rapport régional final qui sera distribué lors de la réunion de la Commission du développement durable.

Présentation du Rapport de synthèse sur Beijing +15 (point 12 de l'ordre du jour)

34. La CEA a présenté le Rapport de synthèse faisant ressortir les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et exposant les recommandations visant à accélérer la mise en œuvre en tant que contribution de l'Afrique à l'examen mondial qui devait se dérouler en 2010 à New York.

35. Les principales conclusions du Rapport étaient les progrès inégaux réalisés dans un bon nombre des douze domaines critiques. Par exemple, des progrès ont été notés dans le taux net des effectifs dans l'enseignement primaire mais que la question de la qualité continuait à se poser. Il a été observé que de nombreux pays étaient sur la voie d'atteindre la parité entre garçons et filles dans les écoles à la suite de diverses mesures d'incitation encourageant à inscrire les petites filles à l'école. Des mesures considérables avaient été prises pour mettre des politiques et des législations en place en vue d'assurer l'égalité entre les sexes. Certains États membres avaient enregistré des succès dans le domaine de la prise de décisions et avaient atteint le seuil de 30% fixé par le Programme d'action de Beijing.

36. Le Rapport notait que des difficultés s'étaient posées au cours de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing parmi lesquelles l'importante féminisation de la pauvreté - la persistance de taux de mortalité élevés, - des taux d'infection des femmes par le VIH très élevés par rapport aux hommes et la violence contre les femmes très répandue sur le continent.

37. Le Rapport de synthèse était également fondé sur les rapports concernant la CIPD+15 et les OMD du fait que tous deux soulevaient des préoccupations sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

43. Les débats en groupe devaient permettre de définir des initiatives stratégiques clefs pour chacun des thèmes et de déterminer les mesures institutionnelles nécessaires à leur mise en œuvre, elles étaient notamment les suivantes : i) renforcement des capacités ; ii) coordination ; iii) élaboration et examen des politiques ; iv) affectation des ressources ; v) mobilisation sociale ; vi) responsabilité, suivi et évaluation ; et vii) toute autre question jugée importante.

Examen et adoption des conclusions des débats en groupe (points 15 et 16 de l'ordre du jour)

Les recommandations des groupes étaient les suivantes :

44. S'agissant de **l'autonomisation économique des femmes**, la priorité devrait être accordée à la création d'emplois pour les femmes grâce à l'entrepreneuriat ciblé et au développement des compétences et des entreprises, en accordant une attention spéciale aux femmes dans les zones rurales. Les pays devraient adopter des mesures visant à accélérer la productivité agricole en tirant parti des technologies perfectionnées. Des mesures devraient être instituées pour faire appliquer les lois et les politiques garantissant l'accès égal des femmes aux ressources productives, en particulier au crédit et à la terre, et leur maîtrise sur ces ressources. Il conviendrait de s'attacher à garantir et à renforcer l'accès des filles et des jeunes femmes à différents niveaux d'éducation, tels que l'enseignement secondaire, technique, professionnel et supérieur, en s'attachant particulièrement à créer des possibilités permettant l'avancement des femmes dans les matières comme les mathématiques, la science et les TIC. Les programmes de maintien des filles à l'école, notamment de celles qui sont enceintes en cours de scolarité, devraient être renforcés ou mis en place, selon le cas, au moyen de mesures telles que la prévention des mariages précoces et de la violence sexuelle, le transfert d'espèces, des mesures d'incitation et d'autres mesures de protection sociale. Des programmes visant à sensibiliser davantage les hommes et les garçons devraient être accélérés et des investissements devraient être effectués dans les capacités techniques afin de collecter, produire, analyser et diffuser des données ventilées par sexe. L'aptitude des femmes et des filles à diriger devrait également être renforcée.

45. Concernant **la paix et la sécurité**, la priorité devrait être accordée à la recherche et à l'intégration dans le droit national des instruments internationaux relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité grâce à une législation nationale et à des plans d'action accordant une attention particulière à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cela pourrait être facilité par la création de nouvelles structures, ou le renforcement des structures existantes, pour évaluer la mise en œuvre, la mobilisation, la sensibilisation et le renforcement des capacités des différentes parties prenantes. Un accent particulier devrait être mis sur la prévention des conflits et l'élaboration de mécanismes d'alerte rapide, et la réforme des systèmes et des institutions juridiques et sécuritaires. Il devrait y avoir, entre les différents pays, un échange continu de données d'expérience et de bonnes pratiques dans le domaine de la participation des femmes aux activités visant à prévenir et à régler les conflits ainsi qu'aux efforts de reconstruction, en utilisant les TIC. Il faudrait également privilégier les synergies et les partenariats entre organismes s'occupant de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que de la paix et de la sécurité. Il faudrait veiller à assurer la réinsertion totale des victimes de guerre grâce à des mesures de soutien psychologique et à la création de fonds d'indemnisation. L'apprentissage mutuel entre États en ce qui concerne la prévention et le règlement de conflits, l'enseignement des droits de l'homme faisant intervenir les parlementaires, les femmes, les médias, les jeunes, le secteur de la sécurité, le pouvoir judiciaire et les responsables communautaires, devrait également être encouragé. Il conviendrait également de renforcer les capacités et d'encourager l'apprentissage mutuel, s'agissant de la prévention et du

et de la collaboration entre femmes, dans des domaines critiques pour différents groupes de femmes.

48. S'agissant de la **santé sexuelle et de la santé en matière de procréation, des IST, du VIH et du sida**, il était nécessaire de faire preuve d'engagement politique en faveur de la santé sexuelle et de la santé en matière de procréation, en considérant ce domaine comme un droit fondamental et d'allouer des ressources pour la mise en œuvre effective du cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, tel que réaffirmé lors de l'examen régional africain CIPD + 15, du Plan d'action de Maputo et de la feuille de route de l'Union africaine. Il convenait d'intégrer les IST, le VIH et le sida dans les services de santé sexuelle et de santé en matière de reproduction et de le considérer comme un élément indissociable de ces services. Les services et les informations se rapportant à la santé sexuelle et à la santé en matière de procréation devaient être accessibles aux hommes comme aux femmes, de tous âges et en tous lieux, en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des jeunes. La prestation des services au niveau communautaire devait suivre une approche intégrée en matière de contraception, d'obstétrique, d'utilisation du sang sans danger et de santé des enfants. Des cours complets d'éducation sexuelle (ou de vie familiale) devraient être obligatoires dans les écoles, pour les garçons comme pour les filles. Il conviendrait également de reconnaître pleinement le rôle fondamental des hommes dans la planification familiale et d'en tenir compte dans toutes les interventions, et de faire de la planification familiale une priorité de développement. Des crédits budgétaires accrus devraient être alloués au traitement des maladies évitables, de la fistule obstétrique et des cancers du système reproducteur, ainsi qu'à la réduction des taux actuels de mortalité maternelle. Les pays devraient parvenir à réduire de 50% le nombre de décès maternels d'ici à 2015 grâce à des interventions efficaces et pleinement financées. Il conviendrait de faire face à la pénurie de personnel sanitaire qualifié, en incitant le personnel de santé à accepter de travailler dans les zones rurales, en mettant en place des mesures visant à réduire l'exode des compétences et à perfectionner les aptitudes et les qualifications du personnel à tous les niveaux. Le rôle actif des médias dans la communication relative aux changements de comportements devrait être fortement encouragé par des mesures de formation, d'appui, de coordination et de collaboration entre les médias et les organisations et institutions s'occupant d'hygiène sexuelle et de santé en matière de procréation. Le volet des programmes sur les IST, le VIH et le sida, consacré à l'égalité des sexes, devrait être renforcé pour tenir compte de la vulnérabilité des femmes et des filles et garantir l'accès de ces dernières à la prévention, au traitement et aux soins.

49. S'agissant du **changement climatique et de la sécurité alimentaire**, il a été souligné que les gouvernements devaient élaborer des politiques tenant compte de la problématique homme-femme axées sur l'agriculture, la gestion des ressources en eau, l'énergie, l'utilisation et la gestion des forêts, les transports et les transferts de technologies pour faire face au changement climatique. Il a également été recommandé que les pays élaborent des politiques et des programmes agricoles tenant compte des impacts différenciés du changement climatique, en particulier l'impact sur chacun des sexes. Il serait nécessaire d'intégrer les différences entre hommes et femmes dans les recherches scientifiques actuelles et futures portant sur le changement climatique et dans les politiques prises à cet égard. Les gouvernements et les institutions de recherche devraient faciliter la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe. Des réseaux pour le partage de connaissances et l'apprentissage mutuel devraient être encouragés dans la région.

Exposé sur la Campagne panafricaine pour éliminer la violence contre les femmes (point 17 de l'ordre du jour)

52. Une représentante d'UNIFEM, a présenté un exposé sur la composante régionale africaine de la campagne lancée par le Secrétaire général de l'ONU pour mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles. Il a été noté que la violence à l'égard des femmes était la manifestation, poussée au bout de sa logique, d'une discrimination généralisée à l'égard des femmes et des filles ainsi que le signe de relations de pouvoir inégales entre les deux sexes profondément enracinées. La violence à l'égard des femmes est un sujet de préoccupation en matière de développement et des statistiques ont été fournies à l'appui de cette thèse. La représentante d'UNIFEM a insisté sur le fait que les femmes et les filles souffrent d'une façon disproportionnée lors des situations de conflit et autres situations d'urgence, dans lesquelles elles courent un risque très important de subir des violences sexuelles. La présentation a également permis de connaître les effets de la violence contre les femmes.

53. Cet exposé a été bien accueilli, notamment les informations qu'il a données sur l'engagement des États membres lors du lancement et du déroulement de la campagne. Les participants ont proposé que la Campagne du Secrétaire général soit liée à celle qui se déroule dans toute l'Afrique et qui résulte du Forum pour le développement de l'Afrique (ADF), afin de faire en sorte que les efforts déployés se fassent sans heurts et de garantir une utilisation optimale des ressources. Pour conserver son élan, la campagne devrait être rattachée aux 16 journées de lutte contre la violence à l'égard des femmes, point de départ d'activités qui se dérouleront jusqu'au Sommet des chefs d'État et de Gouvernement prévu en janvier.

Présentation du projet de programme de la session ministérielle (point 18 de l'ordre du jour)

54. Le programme de la réunion ministérielle a été présenté aux experts.

Examen et adoption du projet de rapport et de la Déclaration ministérielle (point 19 de l'ordre du jour)

55. En présentant le rapport qui avait été distribué aux représentants, le Rapporteur du Comité « Femmes et développement » a rappelé les points de l'ordre du jour, exposé les questions qui avaient été examinées pendant la réunion des experts et indiqué que le rapport serait présenté aux ministres.

56. Les experts ont adopté le projet de rapport et de déclaration ministérielle et y ont apporté des modifications.

Questions diverses (point 20 de l'ordre du jour)

57. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Clôture de la réunion des experts (point 21 de l'ordre du jour)

58. La Présidente du Comité « Femmes et développement », qui est également la représentante de la Gambie, a remercié le Gouvernement gambien d'avoir accueilli la Conférence régionale sur les femmes (Beijing + 15), et en particulier la Vice-Présidente pour son engagement